

**COMMUNE DES ORRES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-008

SEANCE du 31 janvier 2023

Convoqué le 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un du mois de janvier, le Conseil municipal de la commune des Orres s'est réuni en séance ordinaire en Salle de réunion Prélongis (4 allée des Mélèzes – 05200 Les Orres) sous la présidence de Monsieur Pierre VOLLAIRE, Maire.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 09

Résultat du vote :

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstentions : 00

Présents : Mmes CHOSSAT Martine, ROUX Chantal, MM. AUBERT Sébastien, BONNAFFOUX Sébastien, LAGIER Robert, LAURENS Ludovic, MEYSSIREL Bernard, NOEL Hervé, VOLLAIRE Pierre

Absents : Mme BOU Suzanne, M. MEYSSIREL Cédric

Pouvoirs : Mme CHABRAND Gisèle à M. NOEL Hervé, Mme FORME Sonia à Mme ROUX Chantal, M. CEAS Benoît à M. LAGIER Robert, M. MEGARNI Stéphane à M. BONNAFFOUX Sébastien

Secrétaire : Mme ROUX Chantal

**DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » - AXE 1 – RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS  
PROJET « REQUALIFICATION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUX »**

**Vu** le projet de requalification des locaux des services techniques communaux des Orres, et sa présentation faite en séance,

**Vu** le besoin de financement identifié pour la réalisation du projet, et en particulier pour les travaux liés à la performance énergétique des bâtiments,

**Considérant** que ce projet répond pleinement aux objectifs de réduction durable des consommations énergétiques des bâtiments, ainsi qu'aux critères d'éligibilité (opération de réhabilitation lourde) du Fonds Vert d'accélération de la transition écologique des territoires – Axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;

**Considérant** que le montant total de ce projet (travaux + maîtrise d'œuvre) s'élève à 2 247 265,85 € HT ;

**Vu** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

FINANCEUR	Montant (€ HT)	%
ETAT – Fonds Vert – Axe 1 – Rénovation	898 906,34 €	40,00%
Fonds FEDER – AAP RENOBAT	790 848,84 €	35,19%
Commune des Orres (autofinancement)	557 510,67 €	24,81%
<b>TOTAL</b>	<b>2 247 265,85 €</b>	<b>100 %</b>

**Vu** les délais prévisionnels ci-après de réalisation de l'opération :

- Mai 2023 : engagement des études préopérationnelles de maîtrise d'œuvre (APD-PRO-EXE)
- Octobre 2023 : rendu des études préopérationnelles
- Novembre 2023 : préparation des dossiers de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Accusé de réception en préfecture  
2023-01-2023-008  
Date de télétransmission : 02/02/2023  
Date de réception préfecture : 02/02/2023

- Décembre 2023-Janvier 2024 : consultation des entreprises
- Février 2024 : notification des marchés de travaux
- Avril 2024-Juin 2025 : réalisation des travaux

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'opération de requalification des locaux des services techniques communaux ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus du projet ;
- **APPROUVE** les délais de réalisation de l'opération présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 898 906,34 € auprès de l'Etat, au titre du Fonds Vert – Axe 1 – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pierre VOLLAIRE



*Le Maire,*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif  
(dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).*